



Villejuif, le 11 décembre 2018

Service Maintenance Immobilière/Relations Locataires
Affaire suivie par Sylvie THEVENOT
☎ 01.43.90.16.00

Site CENTRE
Mesdames, Messieurs les Locataires

20 rue G. Le Bigot,
8 rue G. Le Bigot,
32 au 36 rue G. Le Bigot
5 rue Sévin,
69 rue Jean Jaurès,
13 rue E. Varlin,
22 rue E. Varlin,
19 rue P. Bert,
Place Moutier/Fontaine
Ruelle aux Prêtres,
Square de la Charmoie

répondu 14.12.2018

Objet : Sécurité Résidentielle

Madame, Monsieur, cher(e) locataire,

Dans le cadre de l'audit sur la sécurité résidentielle, plusieurs dispositifs ont été expérimentés avec succès sur le patrimoine.

Pour votre groupe, le dispositif qui s'est révélé le plus efficace est la mise en place d'une équipe d'agent de sécurité et d'un maître-chien.

Cette équipe a pour mission de filtrer les accès aux bâtiments et prévenir tout type d'occupation des parties communes, notamment de vos halls de 14 heures à 1 heure du matin.

L'Office souhaite pouvoir maintenir ce dispositif avec le concours de l'ensemble des locataires du Centre-Ville pendant un an avant que de nouvelles dispositions soient mises en place.

Une contribution de 15 € par mois sera nécessaire par logement pour la mise en place d'un accord collectif.

Pour ce faire, il est nécessaire que 50 % des locataires ayant voté soient d'accord pour qu'il soit appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2019, date à laquelle les prestations pourraient continuer.

En cas de désaccord de la majorité d'entre vous, nous serions contraints d'abandonner les prestations de sécurité sur votre groupe.

Si vous êtes d'accord ou non pour ce projet, il vous appartient de le notifier sur le bulletin joint et de le remettre dans la boîte aux lettres de l'Office ou à l'accueil **au plus tard le 26 décembre 2018**.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher(e) locataire,

Corinne SEINGIER
Directrice Générale